

Editions - TCR

Editions diverses : liste des ETP, attestation fiscale

- [Editer la liste des ETP - TCR](#)
- [Attestation fiscale - TCR](#)

Editer la liste des ETP - TCR

Cette page explique comment éditer mensuellement et/ou annuellement la liste des ETP en conformité avec les articles L.1111-2 - L.1111-3 et L.5522-16 du code du travail.

Le Code du Travail

Article L1111-2

Modifié par [LOI n°2008-789 du 20 août 2008 - art. 3](#)

Pour la mise en œuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

Article L1111-3

Modifié par [LOI n°2012-1189 du 26 octobre 2012 - art. 7](#)

Ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise :

1° Les apprentis ;

2° Les titulaires d'un contrat initiative-emploi, pendant la durée d'attribution de l'aide financière mentionnée à l'article [L. 5134-72](#) ainsi que les titulaires d'un contrat d'accès à l'emploi pendant la

durée d'attribution de l'aide financière mentionnée à l'article [L. 5522-17](#) ;

3° (Abrogé) ;

4° Les titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pendant la durée d'attribution de l'aide financière mentionnée à l'article [L. 5134-30](#) ;

5° (Abrogé) ;

6° Les titulaires d'un contrat de professionnalisation jusqu'au terme prévu par le contrat lorsque celui-ci est à durée déterminée ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

Toutefois, ces salariés sont pris en compte pour l'application des dispositions légales relatives à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Article L5522-16

Modifié par [Ordonnance n°2010-686 du 24 juin 2010 - art. 5](#)

Les salariés bénéficiaires d'un contrat d'accès à l'emploi ne sont pas pris en compte, pendant une durée de deux ans, dans le calcul de l'effectif du personnel des entreprises dont ils relèvent pour l'application des dispositions légales qui se réfèrent à une condition d'effectif minimum de salariés, exception faite de celles qui concernent la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Toutefois, cette durée est portée à trente mois pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

L'édition

Elle se situe dans le menu *Traitements mensuels\Editions après traitement*, édition des ETP.

Un bouton permet de codifier le contenu de l'édition. Par défaut, un pré-paramétrage correspondant aux 3 articles précités est fourni et est modifiable.

Accueil Editions après traitements x

Période de paye Août 2022

Saisie

Edition des saisies Par service Absence saisies dans le mois Matricule
 Edition du listing préparatoire Avec une page vierge Septembre 2022
 Edition du récapitulatif des bulletins
 Edition des ETP Paramètres
 Tri à utiliser Tri par Nom / Prénom

Edition des payés
 Edition des virements du mois en cours
 Proratation des plafonds Export Excel

Edition de l'état DDMO/DDTE

En E.S.A.T. N'éditer que
 Bordereau EA Excel
 Bordereau ESAT Excel
 Créer un fichier XML à partir d'un bordereau Excel particulier

Sélection de section

Rechercher...

Paramètres édition des ETP

ETP moyen Annuel
 ETP Mensuel
 Détail
 Récapitulatif
 Rupture et total Etablissement
 Rupture et total Section

Nature de contrat à exclure

Salarié
 Travailleur handicapé
 Assistante familiale
 CEC - Contrat emploi consolidé
 CES - Contrat emploi solidarité
 CIE - Contrat initiative emploi
 CJ
 Formateur occasionnel
 Contrat d'orientation
 Contrat qualification
 Moniteur
 Contrat accompagnement à l'emploi
 Contrat de professionnalisation
 Contrat Avenir
 Contrat de travail temporaire
 Contrat apprenti - de 10 salariés

Autres options

Nombre de décimales 2
 Exporter vers Excel

✓

Les paramètres sont les suivants :

- ETP moyen annuel (non coché) ou ETP mensuel (coché). Pour obtenir les 2, il convient de faire 2 éditions distinctes.
- Détail (non coché) et/ou récapitulatif (coché). Le détail permet d'obtenir la liste nominative des salariés.
- Rupture et total établissement (non coché)
- Rupture et total section (non coché)
- Paramétrer le nombre de décimales (2 par défaut)
- D'exporter vers Excel
- La liste des contrats à exclure avec un certain nombre cochés par défaut

Toutes les sections sont présélectionnées en fonction des droits des utilisateurs.



L'exécution est effectuée par le bouton éclair

Exemple de liste détaillée

Edition des ETP arrêté au mois de Août 2022 - Détail

Jeu d'essai JFK

Matricule	Nom Prénom	Type Contrat	Type Emploi	Effectif mensuel
000001	1.1.0 GONZOLA Igor	CDI	Temps Plein	1,00
000002	1.1.0 HOGARD Sylvie	CDI	Temps Plein	1,00
000003	1.1.0 ZIER Betty	CDI	Temps Partiel	0,57
000004	1.2.1 PERDULATETE Ella	CDI	Temps Plein	1,00
000006	2.1.0 DEJOUR Adam	CDI	Temps Partiel	0,75
000007	1.1.0 REMORD Yves	CDI	Temps Plein	1,00
000010	1.1.2 BARJAC Elodie	CDI	Temps Plein	1,00
000011	1.1.0 GAUSSIER René	CDI	Temps Plein	1,00

Exemple du récapitulatif

Edition des ETP arrêté au mois de Août 2022 - Récapitulatif

Jeu d'essai JFK

Section \ Etablissement	CDD	CDI	Temps Plein	Temps Partiel	Effectif mensuel
Total Jeu d'essai JFK	0,00	32,85	25,00	7,85	32,85

Comment est effectué le calcul ETP ?

Pour l'ETP mensuel, on prend simplement l'ETP du contrat, tel qu'il était au moment du calcul de paye du mois. Cela signifie qu'un salarié dont l'horaire (et donc l'ETP) évolue en cours d'année contrat sera pris en compte comme tel.

L'ETP annuel étant la moyenne des ETP mensuel, il est évident que la encore, un salarié dont l'ETP évolue en cours d'année sera comptabilisé comme tel.

Il est possible d'éditer l'ETP annuel en cours d'année. Mais la moyenne s'effectue toujours sur 12 mois. De ce fait, l'ETP utilisé pour les mois non encore calculés est celui du contrat en cours.

Organisation de l'édition : l'édition est gérée par établissement de déclaration de DSN.

Les travailleurs en ESAT ne sont pas des salariés de droit commun. Ils sont exclus de cette édition par défaut.

Attestation fiscale - TCR

Principe

Avec l'ancien module de DADSU, il était possible d'éditer une attestation fiscale individuelle pour indiquer au salarié les montants fiscaux déclarés qui figurent sur la déclaration préremplie.

Aujourd'hui, il est désormais possible d'éditer cette attestation fiscale à partir des éléments déclarés via la DSN.

Fonctionnement

Cette fonctionnalité est disponible via le menu Traitements/Gestion du prélèvement à la source.

Sélectionnez en premier lieu l'année désirée, puis cliquez sur le bouton consultation Attestations fiscales

The screenshot shows the 'Gestion du prélèvement à la source' interface. The 'Attestations fiscales' button is highlighted with a red box. A 'Confirmation' dialog box is overlaid on the table, asking to confirm loading 2019 data.

Structure	Matricule	N.I.R.	Nom	Taux	Identifiant PAS	Publication	Production	Identifiant Flux
EABS/3400	001450						08/09/2019	WS1f0vWBFA10b6RcYzCAuW
CA14/3115	014000						08/09/2019	WS1f0vWBFA20b6RcYzmkYZk
MA45/3145	020000						08/09/2019	WST3yvWBFA5Hb6RgYzVRA9
FO28/3128	020300						08/09/2019	WST3yvWBFAxly6RcYzyhGg5
FO48/3148	023101						08/09/2019	WST3yvWBFAxly6RcYz8Yap
IM61/3161	023105						08/09/2019	WS1f0vWBFA1MZ6RgYzaP7qq
CA23/3124	024500						08/09/2019	WS1f0vWBFAwya6RcYzOznjB
CA14/3115	030520						08/09/2019	WS1f0vWBFA20b6RcYzmkYZk
SI50/3150	044300						08/09/2019	WST3yvWBFAcub6RgYz8qSLb
CA14/3115	044400				77470963	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA20b6RcYzmkYZk
FO43/3143	058500			3,20	77473409	08/09/2019	08/09/2019	WST3yvWBFAE8Y6RcYz2bXIg
CA14/3115	060460			0,00	77470963	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA20b6RcYzmkYZk
CA14/3115	065800			0,00	77470963	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA20b6RcYzmkYZk
IM61/3161	065900			0,00	77467403	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA1MZ6RgYzaP7qq
IM61/3161	070600			6,10	77467403	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA1MZ6RgYzaP7qq
EABS/3400	071100			0,00	77473785	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA10b6RcYzCAuW
CA10/3111	073500			0,00	77469349	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFAgAb6RcYzm-D7c
CA36/3137	074023			0,00	77473765	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFAt-Z6RcYzecwOM
CA14/3114	075000			6,90	77470963	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFA20b6RcYzmkYZk
CA10/3111	078900			0,00	77469349	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFAgAb6RcYzm-D7c
IM31/3231	081000			0,00	77475381	08/09/2019	08/09/2019	WS1f0vWBFAc6Y6RgYz6MWh
SI50/3150	082500			7,20	77471662	08/09/2019	08/09/2019	WST3yvWBFAcub6RgYz8qSLb

Toutes les données DSN de l'année sont chargées, cela peut prendre quelques minutes.

Accueil Gestion du prélèvement à la source x

Septembre 2019

DSN EIG DSN non EIG Consultation Consultation Edition Générer CSV Intégrer XML Consultation Consultation Edition Fermer

Affichage libellé structure Retélécharger tout

Structure	Matricule	Rémunérati...	Rémunérati...	Montant de ...	Somme vers...	Avantage e...	Frais p...				
EABS\EABS	001450	12758,57	0,00	0,00	0,00	2007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA14\CA14	014000	7003,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MA45\MA45	015010	25786,56	0,00	2599,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MA45\MA45	020000	16779,19	0,00	510,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FO28\FO28	020300	20608,28	0,00	2830,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FO48\FO48	023101	15063,89	0,00	1108,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IM61\IM61	023105	20090,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA23\CA23	024500	2626,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA14\CA14	030520	2133,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SI50\SI50	044300	23615,28	0,00	1884,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA14\CA14	044400	7418,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FO43\FO43	058500	13007,94	0,00	397,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA14\CA14	060460	6863,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA14\CA14	065800	4448,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IM61\IM61	065900	16674,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IM61\IM61	070600	21253,43	0,00	1045,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EABS\EABS	071100	12558,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA10\CA10	073500	8575,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA36\CA36	074023	7141,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA14\CA14	075000	4294955...	0,00	1299,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA10\CA10	078900	4019,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le tableau présenté affiche la liste des salariés. Les premières colonnes affichées sont :

- La rémunération nette fiscale : S21.G00.50.002 + S21.G00.56.003 (dans le cas d'une régularisation)
- La rémunération nette fiscale potentielle : S21.G00.50.005
- La rémunération nette fiscale totale : S21.G00.50.002 + G00.50.005 + S21.G00.56.003
- Le montant du prélèvement à la source : S21.G00.50.009 + S21.G00.56.007

Les autres colonnes représentent tous les montants du ou des blocs 54 Autres revenus imposables. Il s'agit principalement des avantages en nature.

Attention : Les éléments présentés sont cumulés par salarié (par numéro de sécurité sociale). Si le salarié a effectué plusieurs contrats, même dans des établissements différents, ce sont les données cumulées qui sont affichées. Par conséquent, la colonne structure indique l'établissement section du salarié et pas celui du contrat (qui peut être multiple).

Pour simplifier la compréhension du salarié, l'édition individuelle comporte les éléments transmis par la DSN pour le prélèvement à la source (PAS) et qui figure dans les déclarations préremplies.

Cliquer ensuite sur le bouton Edition pour éditer les attestations. La rémunération nette fiscale et le montant du prélèvement à la source sont toujours édités. Les autres montants ne le sont que s'ils sont différents de zéro.

Tous les salariés affichés sont édités. Si vous désirez n'en éditer qu'une partie, il faut filtrer la liste.

En cliquant sur une ligne (elle est surlignée en bleu), il est possible d'effectuer une recherche intuitive au clavier.

En effectuant un clic-droit sur la colonne d'entête, le programme vous propose :

- d'afficher d'autres colonnes
- d'exporter la liste en format CSV dans le but de réaliser un publipostage (ajouter les colonnes invisibles par défaut, adresse, code postal, ville)